



Danièle COUR,  
membre du C.A.  
de Stop Fessenheim

Débat CNDP – 6<sup>ème</sup> PNGMDR  
La Parole aux associations  
Contribution de l'association Stop Fessenheim

De la nécessité de refuser le très inquiétant projet de refonte, de banalisation et dissémination de déchets métalliques radioactifs de **T**rès **F**aible **A**ctivité : le projet de Technocentre à Fessenheim

2

## Fusion décontaminante ?

EDF n'a pas fourni les données concernant la décontamination des métaux traités par sa filiale en Suède acquise depuis 2016. Les retours d'expérience des installations Carla à Krefeld en Allemagne montrent **que le taux de récupération de la majorité des isotopes radioactifs dans le laitier est très faible**. Cela rend le procédé de décontamination des aciers TFA et FMA peu efficace pour ces éléments.

**Alors que les radionucléides susceptibles d'être présents dans les lingots sont les cobalts, ils seraient encore présents à 88%.**



Consommation électrique : 2,6 fois > aciérie ordinaire

## Utilité

- énergétique ?
- écologique ?
- économique ?

Se reporter [aux liens 1](#) et [2](#) pour d'autres résultats de l'usine Carla.

Les **Expertises** du Pr. Thierry de Larochelambert (1) et de la CRIIRAD (2) devraient suffire à **rejeter le projet** : [Voir liens \(1\) \(2\) en page 9](#)

# Impacts environnementaux

## Transports

Augmentation trafic / dégradation routes / risque accidentel avec dissémination radioactive



## Rejets radioactifs atmosphériques (3)

Le Technocentre : jusqu'à 2,7 fois plus de **carbone 14** que les 4 réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin.

Le **C14** est le premier en termes de dose efficace pour les populations.

## Production de nouveaux déchets

Tri, laitiers, fours, filtres (REX non communiqués)

## Nappe phréatique

**Prélèvements** (5) : eau nécessaire prélevée exclusivement dans la nappe alors que les conflits d'usage vont s'intensifier avec le changement climatique  
**Risque de contamination de la plus grande nappe phréatique d'Europe** compte-tenu du site retenu en **zone sismique** (6)

## Rejets liquides chimiques et radioactifs



## Risques industriels spécifiques (4)

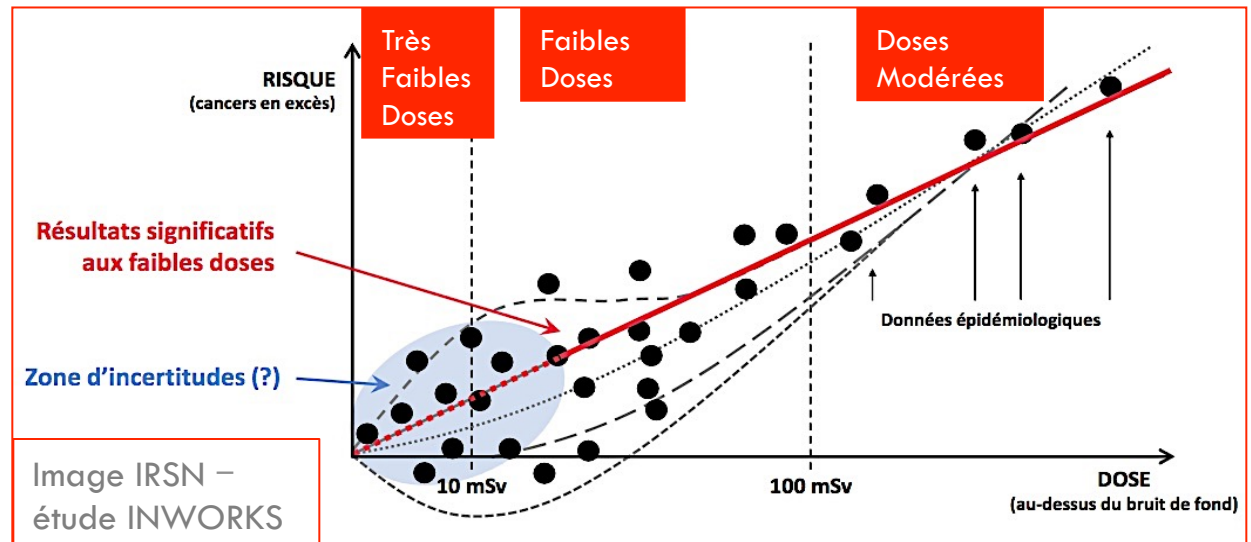
**Marcoule 2011** –  
**explosion d'un four** :  
1 mort + 4 blessés contaminés.  
Risque non anticipé.

# Impacts sanitaires pour les travailleurs

## Exposition sur site



L'étude Inworks, qui concerne 310 000 travailleurs statutaires du nucléaire, montre un nombre de cas de cancer supérieur à ce qui est « attendu » selon les modèles épidémiologiques officiels. Du fait des opérations de découpe, grenailage, attaques chimiques, gestion des filtres et laitiers etc. les travailleurs du Technocentre seraient à haut risque d'irradiation et de contamination radioactive et chimique (7)



Ces conséquences sanitaires ne sont pas les mêmes selon les techniques de découpage (mécanique ou thermique).

**Risque accru pour la découpe des GV : leur partie basse en catégorie FAMA.**

**Contrôles exhaustifs impossibles.**

## Exposition hors site

- Hors site, métaux libérés de toute traçabilité = irresponsabilité.
- Intervention sur accident (route ou site)

# La question de la dose ajoutée à la population et celle des impacts sanitaires

## Justification de la dose

(8)

**Ces métaux recyclés seront toujours radioactifs** et utilisés dans le domaine public exposant la population à des risques inacceptables au regard du **Premier principe de la radioprotection : la justification de la dose.**

**Or, il n'y a aucune justification de la dose** hormis celle d'intérêts industriels. Par ailleurs, la population locale serait exposée aux rejets atmosphériques.

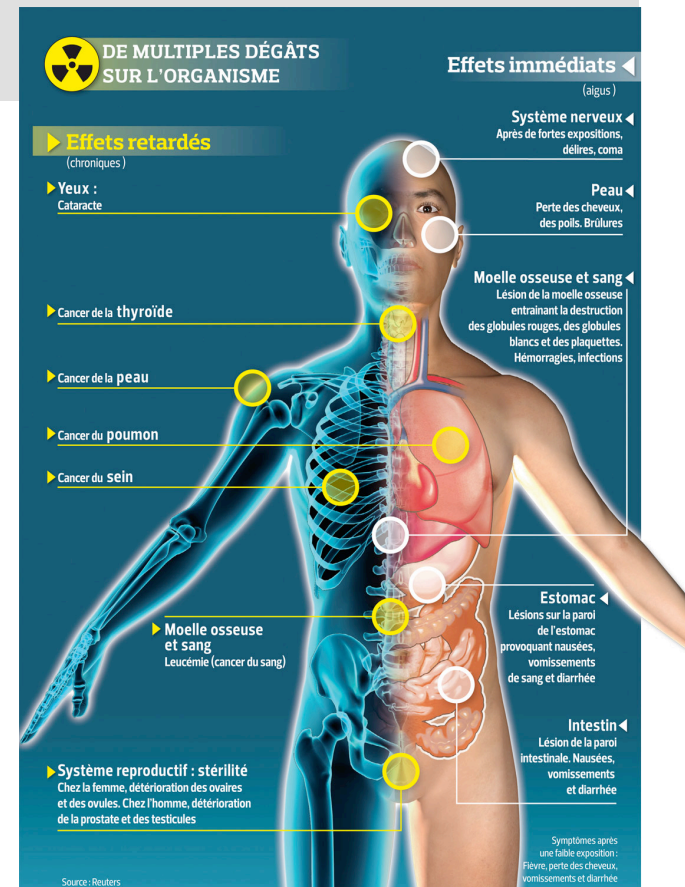
Dose efficace ajoutée à la population  
< 10  $\mu\text{Sv}/\text{an}$  ?

## CALCUL NON DÉMONTRÉ !

Notamment lors du Débat public sur le Technocentre

Des scientifiques non alignés alertent sur les effets de très faibles doses

Thomas Mancuso, Christopher Busby, Roger et Bella Belbeoch



**Pas de seuil d'innocuité démontré**

**Toute dose de radioactivité, même faible, peut avoir un impact sur la santé**

## Aspects législatifs

Article R-1333-3 du CSP

Cela fait des décennies que les industriels du nucléaire veulent recycler des déchets radioactifs. En 2002 le législateur, article R-1333-3 du CSP, a considéré que **la protection de la Santé Publique prévalait sur toute autre considération.**

Décret 2022-174  
du 14 fév. 2022

Le décret n° 2022-174 du 14 février 2022 autorise des dérogations aux interdictions, mais en devant satisfaire à certaines conditions :

- **Motif impérieux d'intérêt public** : ce n'est pas le cas
- **Absence d'autre solution satisfaisante** : ce n'est pas le cas
- **Pas d'atteinte à l'état de conservation favorable des espèces ou des habitats** : or, il y aura des pollutions et des risques d'accidents.

Dérogation au  
CSP : système  
organisé de  
dissémination  
radioactive

L'autorisation de création serait subordonnée à une **dérogation au Code de la Santé Publique** qui couvrirait... **40 années** d'exploitation ! : **il ne s'agit plus de dérogation au cas par cas** (5ème PNGMDR) **mais du passage d'un régime d'interdiction à un régime d'autorisation.**

RAPPEL :  
Avis 2016-  
AV-0258

Dans son avis 2016-AV-0258 sur la mise en place de seuils de libération, l'ASN : **Souligne la difficulté de faire des contrôles sérieux** sur les grandes quantité de matériaux, particulièrement ceux en vrac compte tenu de la diversité des radionucléides présents et en conséquence : **Souligne les risques d'exposition public ; Souligne que ce risque de dissémination volontaire et généralisée est contraire aux principes de justification de d'optimisation ; Souligne le risque du recours à la dilution ; Recommande que la gestion de ces déchets soit tracée depuis le lieu de production jusqu'au stockage.**

# Statut du Technocentre :

## ICPE vs INB concernant les travailleurs et l'installation

Malgré la demande des Associations,  
**EDF a refusé de communiquer le coefficient Qnf**

(ce calcul détermine le statut ICPE ou INB)

■ Quelles informations et formation des travailleurs sur le site ?

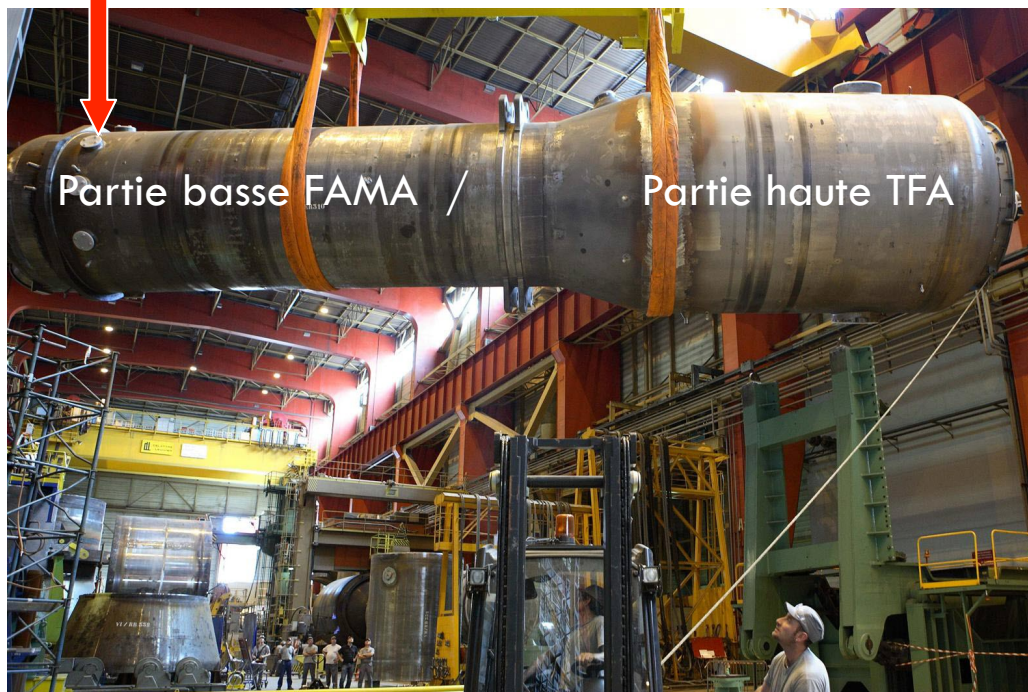
■ Quel suivi des travailleurs ?

Au sein des INB, l'ASNR assure également l'inspection du travail.

■ Quel contrôle des process et de la sûreté des installations ?

- la partie basse des GV n'est pas TFA,
- le laitier, les parois du four, les filtres seraient des déchets FAMA

La dangerosité des éléments FAMA justifierait des contrôles réguliers de l'ASNR.



# CONCLUSION

Avec le Technocentre, il s'agirait de :



■ Dissémination d'éléments radioactifs dans le domaine public :

Les personnes les plus exposées seraient les femmes enceintes pour leur fœtus et les enfants.

■ Pollution de l'eau, de l'air et des sols :

Biens communs pour ce qui vit !

■ Exposition des travailleurs :

Se reporter au travail de la sociologue de la santé, Mme Annie Thébaud-Mony

**Il s'agit d'une question essentielle de santé publique  
et une question d'éthique**

alors qu'il y a des alternatives moins impactantes à la gestion des TFA

## MERCI DE VOTRE ATTENTION

## SOURCES - LIENS

- 1 [https://global-chance.org/IMG/pdf/analyse\\_du\\_projet\\_de\\_technocentre\\_edf\\_tdl-02-2025.pdf](https://global-chance.org/IMG/pdf/analyse_du_projet_de_technocentre_edf_tdl-02-2025.pdf)
- 2 <https://www.criirad.org/wp-content/uploads/2023/11/TU-89-Traitement-des-metaux.pdf>  
(article CRIIRAD)
- 3 <https://www.criirad.org/06-02-2025-technocentre-les-raisons-de-notre-opposition-1-2/>  
(article CRIIRAD)
- 4 Exemple Centraco – source articles CRIIRAD : <https://www.criirad.org/marcoule/>
- 5 <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/explore2-impacts-du-changement-climatique-ressource-eau-horizon-2100>
- 6 <https://global-chance.org/La-centrale-Nucleaire-de-Fessenheim-et-le-risque-sismique>
- 7 IRSN et aussi <https://www.cnsccsn.gc.ca/fra/resources/health/inworks-study/>
- 8 [https://recherche-expertise.asnr.fr/sites/default/files/documents/actualites\\_presse/communiqués\\_et\\_dossiers\\_de\\_presse/IRSN\\_fiche\\_principes\\_radioprotection.pdf](https://recherche-expertise.asnr.fr/sites/default/files/documents/actualites_presse/communiqués_et_dossiers_de_presse/IRSN_fiche_principes_radioprotection.pdf)